



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN, TENUE A HUIS CLOS LE LUNDI 24 JANVIER 2022 À 20H00, À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5, RUE GALE À ORMSTOWN.

La présente **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal est tenue à huis clos ce **lundi 24 janvier 2022 dès 20h00**, sans la présence du public vu les règles sanitaires applicables depuis le 31 décembre dernier. Elle se déroule donc à huis clos, mais est webdiffusée en direct sur YouTube, toute personne pouvant suivre les délibérations du conseil en cliquant sur le lien prévu à cet effet sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca ou en tapant « Ormstown YouTube » dans la barre de recherche Google. La séance peut aussi être regardée en différé par la suite selon la disponibilité des gens.

Ces mesures mises en place par la Municipalité depuis un certain temps déjà permettent une participation pleine et entière du public conformément à la Loi.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS;

Présences: Absence:

Mairesse : Christine McAleer

Conseiller 1 : Thomas Vandor

Conseiller 2 : Jacques Guilbault

Conseiller 3 : Stephen Ovans

Conseiller 4 : Éric Bourdeau

Conseiller 5 : Kimberley Barrington

Conseiller 6 : Shane Beauchamp

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Christine McAleer, le trésorier, M. Georges Lazurka et le greffier, M. François Gagnon sont également présents, le greffier agissant à titre de secrétaire de l'assemblée. Chacun des membres du conseil atteste avoir reçu l'avis de convocation avec l'ordre du jour y inclus. Plusieurs séances de travail sur le sujet ayant été tenues, ils attestent également en comprendre le sens et la portée, avoir reçu les réponses à leurs questions et s'en déclarent satisfaits.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est 19h47 et la mairesse Christine McAleer déclare la séance ouverte.

22-01-019 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Kimberley Barrington, APPUYÉE par le conseiller Shane Beauchamp, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion- Règlement n° 1-2022-Taxation
3. Dépôt et présentation du Règlement de taxation 2022
4. Période de questions ouverte au public
5. Levée de l'assemblée.

Donné ce 19 janvier 2022,

François Gagnon

Greffier

greffe@ormstown.ca

ADOPTÉE

22-01-020 Avis de motion- Règlement n° 1-2022 - Taxation

Avis de motion est donné par le conseiller Éric Bourdeau, à l'effet de déposer séance tenante un projet de règlement visant à disposer des crédits nécessaires pour l'exercice financier de 2022, ledit règlement devant prévoir les taux de taxation foncière générale, de taxes spéciales et de tarification des services de manière à équilibrer les revenus et les dépenses, de même que les modalités de paiements, taux d'intérêts et de pénalité.

ADOPTÉE

22-01-021 Dépôt et présentation du projet de Règlement de taxation n° 1-2022 pour l'exercice financier 2022

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Budget pour l'exercice financier 2022 lors de la séance extraordinaire du 24 janvier 2022 précédant la présente séance;

ATTENDU QU'afin de disposer des sommes nécessaires pour réaliser ces prévisions budgétaires, il est requis de décréter par règlement les différentes taxes et tarifications ainsi que leur mode de paiement pour l'année financière de 2022;

ATTENDU les dispositions contenues à la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ., c. F2.1) et relatives à la possibilité d'imposer différents taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories d'immeubles;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ., c. F-2.1) permettant d'imposer une tarification pour financer différents biens, services ou activités;

ATTENDU QU'un avis de motion en vue de l'adoption du présent Règlement a été donné séance tenante par le conseiller Éric Bourdeau :

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Stephen Ovans, APPUYÉ par le conseiller Thomas Vador et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE PRENDRE ACTE du dépôt et de la présentation du projet de Règlement n° 1-2022 de Taxation pour l'exercice 2022 par le conseiller Éric Bourdeau

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE AU PUBLIC

Aucune question n'ayant été reçue du public, il n'y a pas lieu d'ouvrir la présente période de questions.

22-01-022 Levée de la séance

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé, il est PROPOSÉ par le conseiller Shane Beauchamp, APPUYÉ par la conseillère Kimberley Barrington et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance. Il est 19h51.

ADOPTÉE

En foi de quoi nous signons au terme de ladite séance;

Christine McAleer
Mairesse

François Gagnon
Greffier